

APPEL À CANDIDATURES POUR LA 9^E ÉDITION DU GRAND PRIX DES LECTEURS

Vous êtes un grand lecteur et vous souhaitez partager vos coups de cœur ?

Participez au prochain jury du Grand Prix des Lecteurs !

Envoyez-nous simplement votre candidature motivée avant **le 28 février 2021**

- par courrier à l'adresse suivante :

Club de l'Actu – Grand Prix des lecteurs 2021

31, rue du Val-de-Marne - CS 81426 -75640 PARIS CEDEX 13

- par courriel à l'adresse suivante : marketing.glm@grandlivredumois.com

Mode d'emploi du Grand Prix des Lecteurs du Club

1/ Le jury

Le Club de l'Actualité Littéraire lance un appel à candidature auprès de ses adhérents pour former le jury final qui sera responsable de l'élection de l'ouvrage primé Grand prix des lecteurs.

Chaque candidat devra faire parvenir une lettre motivée comprenant ses coordonnées postales et téléphonique ainsi que son n° d'adhérent à l'adresse suivante :

Club de l'Actu littéraire
Grand Prix des lecteurs 2021
31, rue du Val de Marne
75013 PARIS

Le Jury final composé d'une dizaine de membres sera sélectionné à partir des courriers reçus et constituera le Comité de Lecture.

Le Club se réserve le droit de compléter ou non le nombre de membres du jury final; seuls les adhérents pourront participer à cette opération et seront avertis par téléphone et courrier le **31 mars 2021** au plus tard dans lequel il sera rappelé qu'afin de servir de témoignage, chaque juré accepte par avance la publication par le club de l'Actu de leur nom, adresse (département) et photographie ainsi que de leur témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) sauf opposition adressée par écrit.

Les jurés ne recevront aucune rémunération ni indemnité sous quelque forme que ce soit pour la participation à ce jury à l'exception des 8 livres transmis aux adhérents.

2/ Le principe de pré-sélection des ouvrages est le suivant :

A compter de la revue du Club de l'Actualité Littéraire 452 (déposée le 24/02/21) inclus et ce jusqu'à la revue 456 (déposée le 25/10/21) inclus, le Comité de Lecture présélectionnera 2 titres coups de cœur identifiés, dans chaque revue. Cette information sera relayée sur le site : www.actualite-litteraire.com

Au total 10 livres seront sélectionnés sur cette période. Chaque membre du jury final recevra gracieusement à l'adresse postale indiquée les 10 titres présélectionnés au fil des revues.

Chaque membre du jury final s'engage par conséquent à lire tous les livres reçus dans le cadre de cette opération et à nous retourner une fiche de lecture dans un délai de 2 mois à compter de la réception des ouvrages.

3/ Nomination du lauréat du Grand Prix des Lecteurs du Club

Chaque membre du jury doit faire un choix parmi ces 10 titres et voter pour le lauréat qu'il souhaite.

Chaque membre du jury sera contacté par téléphone courant novembre 2020 pour un membre de l'équipe du Club pour faire part de son choix. Chaque juré est libre de son choix et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion, sa décision ne pouvant être contestée.

Le lauréat sera le titre qui cumule le plus de voix

Les jurés auront été avertis de la date précise de l'appel dans un délai d'un mois afin de leur permettre de se rendre disponible. Le vote de 10 membres du jury sera nécessaire.

Si ce seuil de jurés n'est pas atteint au moins 1 semaine avant la date prévue de délibéré, le Grand Livre du Mois se réserve la possibilité d'y adjoindre autant de membres de son équipe éditoriale que de membres de jurés manquants pour atteindre le quorum nécessaire au délibéré.

Les jurés seront bénévoles et ne recevront donc aucune rémunération ni indemnité sous quelque forme que ce soit.

4/ Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

La participation au jury Grand prix des lecteurs implique l'application pure et simple des présentes. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.

5 /

En postulant pour devenir membre du jury du Grand Prix des lecteurs, vous acceptez que les informations vous concernant sont destinées au Club de l'Actualité Littéraire (marque de France Loisirs), responsable de traitement, afin de permettre la gestion de votre participation comme membre du jury, et la reproduction des avis dans la revue, sur le site internet et les réseaux sociaux du Club actu littéraire. Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et d'un droit de portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse email suivante : DPO@Actissia.com ou par courrier à l'adresse VEPEX 5000 - 62070 Arras Cedex 9 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous avez également la possibilité, après nous avoir contactés, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL; Pour plus d'informations sur notre politique de protection de données personnelles, consultez la page « Vie Privée » du site Internet <https://www.actualite-litteraire.com/glm/>

6/ Pour que votre candidature soit validée vous devez avoir signé :

- L'autorisation de reproduction des avis

AUTORISATION DE REPRODUCTION DES AVIS

Je soussigné(e)

Demeurant à

1) Cède à titre gratuit au Club de l'Actualité Littéraire (marque de FRANCE LOISIRS, SAS au capital de 6 186 400 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 702 019 902, dont le siège social est situé au 31 rue du Val de Marne 75013 Paris, ainsi qu'à toute entité faisant partie du Groupe auquel elle appartient (ci-après ensemble « les Bénéficiaires »), le droit de reproduire et de représenter :

- tout ou partie d'une ou plusieurs de mes critiques formulées dans le cadre de ma participation au jury du Grand prix des lecteurs du club de l'Actualité Littéraire dès lors que le Club aura retenu une ou plusieurs de ces critiques à son seul choix

- sur tout support (papier, électronique, numérique) et tout réseau social, avec ou sans légende, en France et dans tous les pays francophones.

Ces avis peuvent être conservés et diffusés pendant toute la durée de commercialisation du produit auquel ils se rapportent.

Je déclare que la mention de mon nom, de mon prénom et de ma photographie, tels que transmis au Club de l'Actualité Littéraire, sera ou non apposée en marge de la critique et au choix du club de l'Actualité Littéraire.

En vertu de l'article 9 du Code civil, pour la durée et le territoire visés ci-dessous, j'autorise, au bénéfice des Bénéficiaires l'utilisation de mon image résultant de photographie(s) remises par mes soins, à des fins de communication publicitaire et/ou promotionnelle liée à ma participation au jury du Grand prix des lecteurs du club de l'Actualité Littéraire sans contrepartie financière, sur tout support (papier, électronique, numérique) et tout réseau social, avec ou sans légende, en France et dans tous les pays francophones.

Je reconnais que mon avis et mon image pourront être reproduits, utilisés ou exploités avec d'autres matériels, dont : des textes, des données, des informations, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, animations, graphisme, segments vidéos ou audios de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connus ou à venir. Je reconnais également que la diffusion sur les réseaux sociaux est soumise aux conditions générales d'utilisation propres à chacun de ces réseaux et impliquent généralement une licence d'utilisation par l'exploitant du réseau dont les termes varient en fonction du réseau.

La présente cession de droits est consentie pour une exploitation en France, Suisse, Canada, Belgique pendant toute la durée de commercialisation du produit. Il est entendu que la nature propre du support de diffusion (internet) peut entraîner une visibilité hors des territoires susvisés.

Je garantis au Club de l'Actualité Littéraire l'exercice paisible et exclusif des droits présentement cédés sur ma ou mes critiques notamment contre tout trouble, revendication et éviction quelconques et lui garantit que sa création est originale.

En postulant pour devenir membre du jury du Grand Prix des lecteurs, vous acceptez que les informations vous concernant sont destinées au Club de l'Actualité Littéraire (marque de France Loisirs), responsable de traitement, afin de permettre la gestion de votre participation comme membre du jury, et la reproduction des avis dans la revue, sur le site internet et les réseaux sociaux du Club actu littéraire Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et d'un droit de portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse email suivante : DPO@Actissia.com ou par courrier à l'adresse VEPEX 5000 - 62070 Arras Cedex 9 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous avez également la possibilité, après nous avoir contactés, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL; Pour plus d'informations sur notre politique de protection de données personnelles, consultez la page « Vie Privée » du site Internet <https://www.actualite-litteraire.com/glm/>

Fait à

Le

Signature

Règlement du Grand Prix des Lecteurs de l'Actu littéraire

LE GRAND LIVRE DU MOIS marque de France Loisirs S.A.S au capital de 6 186 400€ dont le siège social est situé au 31 rue du Val de Marne 75013 PARIS, organise le Grand prix des Lecteurs de l'Actualité Littéraire du 28/12/2020 au 12/11/2021.

1/ Détermination du lauréat du Grand Prix des lecteurs

1 a) La sélection des livres remis aux membres du Jury

A compter de la revue 452 (déposé le 24/02/2021) inclus et ce jusqu'à la revue 456 inclus (déposée le 25/10/2021), le Directeur Editorial du Club présélectionnera 2 titres coups de cœur. Ils seront présentés comme tels dans la revue suivante. Cette information sera relayée sur le site également www.actualite-litteraire.com

Au total 10 livres seront sélectionnés sur cette période.

Chaque membre du jury final recevra à l'adresse postale qu'il aura indiqué dans sa lettre de motivation gracieusement les 10 titres présélectionnés accompagné d'un retour de lecture qui lui permettra de renseigner facilement et rapidement son avis sur les livres en question.

Chaque membre du jury final s'engage par conséquent à lire tous les livres reçus dans le cadre de cette opération et à nous retourner la fiche de lecture en retour dans un délai de 2 mois à compter de la réception de chaque ouvrage.

1-2) Nomination du Lauréat du Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire

Un jury composé d'une dizaine de Membres tous adhérents du club de l'Actu littéraire élira un ouvrage parmi les livres sélectionnés auquel sera remis le Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire

Chaque membre du jury doit faire un choix parmi ces 10 titres et voter pour le lauréat qu'il souhaite.

Chaque membre du jury sera contacté par téléphone courant novembre 2021 pour un membre de l'équipe du Club pour faire part de son choix. Chaque juré est libre de son choix et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion, sa décision ne pouvant être contestée. Le lauréat sera le titre qui cumule le plus de voix

Les jurés auront été avertis de la date précise de l'appel dans un délai d'un mois afin de leur permettre de se rendre disponible. Le vote de 10 membres du jury sera nécessaire.

Si ce seuil de jurés n'est pas atteint au moins 1 semaine avant la date prévue de délibéré, le Club se réserve la possibilité d'y adjoindre autant de membres de son équipe éditoriale que de membres de jurés manquants pour atteindre le quorum nécessaire au délibéré.

L'ouvrage ayant remporté le plus de voix parmi les jurés sera désigné l'ouvrage gagnant du grand Prix des Lecteurs du club et son auteur sera désigné Lauréat du Prix. L'éditeur sera prévenu par le Club de l'Actu Littéraire

Le prix, consistant en une récompense littéraire : L'ouvrage gagnant sera présenté sur tout support de communication du club avec la mention « Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire ».

5/ La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant au Club de l'Actualité littéraire, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

6/ La participation au jury Grand prix des lecteurs implique l'application pure et simple des présentes. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.

7/ Dépôt du règlement

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du service juridique du Club de l'Actualité Littéraire et sera disponible en ligne sur le site <https://www.actualite-litteraire.com/glm/>